



Paris, le 2 février 2015

Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
Tél: 06 48 42 54 68
christophe.nauwelaers@unsa.org

Bernard Cazeneuve
Ministre de l'intérieur

Réf : MI 1/2015

Monsieur le Ministre,

Le vendredi 30 janvier lors des délibérations sur le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, les députés ont adopté plusieurs amendements.

Deux d'entre eux impactent directement les corps des IPCSR et DPCSR et vont à l'encontre des engagements que vous avez pris envers vos agents.

Le premier prévoit que les IPCSR ne feront plus parti des jurys des titres professionnels organisés par le ministère de l'Emploi, ce qui n'était pas prévu au projet de loi initial puisque seuls les diplômes de l'éducation nationale étaient concernés.

Le second, proposé par le gouvernement, permettra le recours à des agents publics ou contractuels comme examinateurs dans l'ensemble des départements où le délai moyen entre deux présentations d'un même candidat à l'épreuve pratique B est supérieur à quarante-cinq jours.

En séance, le ministre de l'Économie a précisé qu'il sera fait appel à la société La Poste afin de bénéficier de son maillage territorial et permettre à ses agents de faire passer les examens pratiques de la catégorie B.

Après la stupeur, ces amendements provoquent maintenant la colère. Les agents ont le sentiment d'avoir été trahis et se sentent dévalorisés.

Je vous demande de recevoir une délégation de mon organisation syndicale, dans les meilleurs délais, afin que vous nous fassiez part de l'avenir professionnel que vous voulez réserver aux agents publics, fonctionnaires d'État, que sont les IPCSR et DPCSR.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma considération.

Christophe NAUWELAERS

Signé

Copies : M. David Coste, conseiller adm, Cab.MI
M. Denis Robin, secrétaire général
M. Jean-Robert Lopez, DISR
Bureau National



UNSA-SANEER
Barrage de la Marne
77109 MEAUX CEDEX
01 60 32 13 35

